

Pour que les conditions de travail changent

Un salaire revalorisé

**Obtention des primes de partages de la valeur /
inflation**

**Suppression partielle des paniers repas en faveur de
tickets restos**

Moins de découches pour les salariés itinérants

**Suppression des délais de prévenance trop longs pour
les congés ou les absences ponctuelles**

Remboursement des frais électriques des sédentaires

MOBILISATION

LE JEUDI 10 NOVEMBRE

1) Un salaire revalorisé :

Alors que la société, grâce aux techniciens majoritairement arrive à réaliser des millions d'euros de bénéfices, nos salaires n'augmentent que très peu chaque années. Avec une inflation de près de 6% cette année, nos salaires n'ont augmentés que de 1,5% en moyenne. Les salariés ne travaillent plus pour vivre, mais pour survivre, chaque mois ils sont obligés d'aller prendre de l'argent dans leur épargne personnelle pour espérer s'en sortir de manière convenable.

2) Obtention des primes de partage de valeur / inflation :

Alors que versée la première année à hauteur de 1000€ en fonction de l'ancienneté et du temps de présence dans la société en 2019, nous n'obtenons plus aucune prime mise en place par l'état parce que l'actionnaire majoritaire refuse de la verser à ses salariés. L'actionnaire minoritaire la met toujours en place depuis son existence. Les salariés voient ce qu'il se passe chez les actionnaires, et ne comprennent pas une telle différence de traitement entre eux et nous.

3) Suppression partielle des paniers repas en faveur des tickets restos :

Par une décision unilatérale de la direction, les techniciens comme les sédentaires ne vont plus avoir le droit à leur panier repas au quotidien. Ils vont être remplacés par des tickets restaurants à hauteur de 10€ en fonction du lieu d'intervention du technicien par rapport à son domicile. Le personnel sédentaire ne perçoit plus de paniers repas depuis le mois de février, même lorsqu'elles se rendent sur site, la direction refuse de les indemniser, nous parlons à peine d'une centaine d'euros pour certains salariés pour les 10 mois de perte.

4) Moins de découches pour les salariés itinérants :

Les techniciens évoluant en monétique sont amenés à se déplacer en renfort sur le territoire national. Initialement prévus de manières exceptionnels, aujourd'hui ils peuvent découcher 2 à 3 semaines chaque mois avec un simple retour à leur domicile le week-end. Ils n'ont plus de vie de famille, et ne supportent plus cette situation.

5) Suppression des délais de prévenance trop longs pour les congés ou les absences ponctuelles

A ce jour, un salarié doit prévenir son manager avec 7 semaines d'avance qu'il sera absent tel jour pour X raison sous peine de se voir refuser systématiquement sa demande de congés. Cette demande répondant simplement au souhait du client n'est plus supportée par les salariés, ils souhaitent avoir un délai de prévenance plus court, et ne pas avoir à justifier de leur absence personnelle (mariage etc...).

6) Remboursement des frais électriques des sédentaires :

Depuis 2 ans, les salariés sédentaires sont principalement en télétravail, avec 2 ordinateurs et 1 écran qui fonctionnent 8h/jour pour répondre aux demandes de leur poste, entraînant une augmentation de leur consommation électrique. Elles ont déjà demandées à avoir une contribution de la direction sous forme de prime mensuelle, cette demande avait été immédiatement refusée. Pour le matériel fonctionnant 8h/jour nous parlons d'une moyenne de 6€ par mois. En rajoutant les frais annexes (chauffage, lumière etc...) on estime 15€/mois/salariés.

LE JEUDI 10 NOVEMBRE